



Compte rendu de la 4^{ème} réunion du SCRI 13 Novembre 2007 Rabat

La quatrième réunion du Sous Comité recherche et innovation s'est tenue en présence de tous les départements membre marocains ainsi que les représentants de la CE en présence de la délégation de la CE et autres observateurs européens (liste de participants, ci-jointe).

Cette réunion s'est tenue au siège du Département de l'Enseignement Supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, et a été co-présidée pour la partie marocaine par M. El Majid Zayer, Directeur de la Technologie, et M. Maurizio Caldarone, DG Relex, CE pour la partie Européenne.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Délégation Européenne et aux participants marocains, M. El Majid, a convié les participants à se présenter et à adopter l'ordre du jour.

1. RELATIONS ENTRE LE MAROC ET L'UE

Le Co-président européen a rappelé que la politique de voisinage renforcée ouvre un nouveau éventail de possibilités de coopération au niveau politique, commercial et thématiques sectorielles dans plusieurs domaines. Elle ajoute une dimension humaine en créant des opportunités d'échange « people to people » et donne une forte orientation conjointement avec les pays partenaires de mieux gérer le phénomène de migration. Elle met un fort accent sur le bilatéral et les actions régionales.

Le Conseil de l'UE de mars 2007 a ouvert la **participation des pays tiers aux Agences Communautaires**. Un draft d'Accord-Cadre relatif aux principes généraux de leur participation a été transmise au Ministère des Affaires Etrangères marocain en juillet 2007. Il constituera une première étape avant la négociation d'accords spécifiques relatifs aux Programmes et Agences. La DCE a transmis une liste actualisée des Agences communautaires afin que les départements marocains puissent identifier les programmes et agences pour entamer une coopération. La partie marocaine a souhaité obtenir plus d'informations sur le contenu des programmes et Agences.

Dans ce cadre, le programme TAIEX pourrait être utilisé pour faciliter une meilleure connaissance des programmes par les Ministères techniques et initier une telle coopération.

Par ailleurs, la partie marocaine a évoqué le souhait de renforcer la **coopération entre régions** marocaines et européennes ainsi qu'encourager la **mise en place de plateformes techniques régionales** sur des thématiques d'intérêt communs.

2. SCIENCE TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Maroc a présenté les instruments de coopération S&T entre le Maroc et UE. Les recommandations des précédentes réunions du SCRI et du Comité de gestion de l'Accord de Coopération S&T ont été rappelées. Il a été informé que la prochaine



réunion du comité de l'Accord de coopération S&T aura lieu à Bruxelles le 12 Décembre 2007.

Le PIN Maroc a soulevé l'intérêt croissant des institutions marocaines aux PCRD, démontré par la participation de 120 institutions marocaines dans 98 projets lors du 6^{ème} PCRD (un Budget de 10 Millions d'Euros). Il a également rapporté que les équipes marocaines font face à de nombreux handicaps dont celui de la gestion financière et administrative de ces projets.

Le Maroc souhaite s'enrichir de l'expérience de l'UE pour un **rapprochement des procédures de gestion des projets** et encourager la participation du secteur privé (en particulier les SMEs) et les ONG aux PCRD.

La partie européenne souligne l'importance des projets MIRA et M2ERA. Le projet **MIRA** (FP7) qui démarre en 2008, constituera une plateforme de dialogue politique en matière de R&D au niveau Méditerranéen. Le projet **M 2ERA** (en cours d'évaluation par la CE) contribuera également à mettre en œuvre des actions de renforcement pour une meilleure intégration du Maroc dans le 7 PCRD. La formation aux règles de gestion administrative et financière des projets PCRD y est prévue.

La CE a informé que la participation du Maroc aux appels du 7 PCRD (2007) sont recensés à 103 projets (pour 444 pour les MPC). La CE a également cité les **opportunités futures des appels** qui seront lancés en Novembre prochain et qui concernent les SICAs (domaine FAB, Energie, etc) mais aussi des appels d'offres dans d'autres thématiques dans les quelles la participation des pays tiers est fortement encouragée (transport, SSH, ICT, nanotechnologie, et environnement).

En ce qui concerne la **mobilité des chercheurs**, les mêmes instruments que les programmes du 6^{ème} PCRD sont maintenus dans le 7 PCRD. Les chercheurs marocains peuvent postuler pour les bourses de mobilités entrantes à l'UE avec possibilité de phase de réintégration au Pays.

Pour le 7^{ème} PCRD- People, la nouveauté au programme de mobilité s'intitule **IRSES** qui concerne la mobilité dans le cadre institutionnel. Les pays éligibles à ce programme sont ceux du voisinage ou ceux ayant signé l'Accord de coopération S&T, en s'associant au minimum avec 2 pays UE/AC pour une durée de 2 à 4 ans. Le montant attribué par chercheur est de 1800 euros, qui couvre les frais de déplacement. Aussi, la mobilité peut concerner non seulement les chercheurs mais aussi le personnel administratif gestionnaire. Ce programme sera publié en novembre 2007 et clos en mars 2008.

Il a été soulevé deux points :

- Les critères d'éligibilité pour bénéficier du financement dans le cadre des IRSES pour les pays tiers qui sont à expliciter par la CE
- L'insuffisance du budget relatif aux frais de déplacement (1800 euros)

Le **Centre Commun de Recherche (CCR)** de la CE a présenté ses missions et activités qui consistent principalement à assister par ses résultats de recherches (7 instituts dans 5 états membres), les politiques de recherche au niveau de l'UE. Le CCR est disponible également à coopérer avec les pays tiers à travers ses programmes spécifiques, programme Euratum ou à travers le 7 PCRD. Au titre de 2006, 9 chercheurs marocains ont assisté à des workshops organisés par le CCR. Les domaines de compétence de ce Centre qui pourraient intéresser le Maroc sont : *les politiques agricoles et de l'environnement*. Le Maroc souhaite s'informer d'avantage sur les possibilités de coopération avec le CCR, le PIN Maroc peut constituer un point de contact à cet effet.



Le Maroc a également présenté sa **stratégie nationale et les orientations du système national de la recherche (SNR) marocain à l'horizon 2025 et le plan d'action 2006-2010** à travers les priorités nationales : la mise à niveau de la gouvernance du SNR, le renforcement des ressources humaines, le financement et gestion des activités de recherche, l'amélioration du rendement du SNR et l'amélioration des infrastructures de RDTI.

Aussi les principales réalisations dans ce cadre sont : l'évaluation du système de recherche SHS, la structuration de la recherche dans les universités, la réalisation d'une enquête sur le potentiel scientifique et technique national, l'alimentation du Fonds National de Soutien à la Recherche Scientifique et Développement Technologique, la motivation du secteur privé à investir dans la recherche et la redynamisation de la commission chargée d'élaborer un statut du chercheur au Maroc. La CE a porté un intérêt particulier à la concrétisation du statut du chercheur au Maroc et à l'alimentation du Fonds National sur la Recherche.

Les priorités thématiques en matière de recherche ont été présentées par la partie marocaine et la **CE invite le Maroc à identifier en détails des axes thématiques prioritaires de recherche à inscrire dans le 7 PCRD en tenant compte de la dimension régionale.**

Le Directeur de l'INPT a présenté le projet « **Soft Centers** », qui est un projet initié par l'ANRT. L'objectif de ce projet est de mettre en place une structure pour pouvoir monter des projets européens, aussi, c'est un outil de développement de service, orienté vers le privé autour des axes suivants: logiciel d'entreprises, services télécoms, sécurité du système de l'information.

La CE a interrogé sur la possibilité des applications dans les secteurs thématiques (environnement, santé, énergie, etc) par le Centre, le fonctionnement et le business plan du Centre ainsi que le financement des activités de recherche.

1. SOCIETE DE L'INFORMATION ET DES MEDIA

Dans son initiative i2010, la CE a définit trois priorités à savoir : Créer un marché unique dans le domaine des services de la société de l'information et des médias ; Accroître de 80 % les investissements de l'UE dans la recherche relative aux TIC ; Encourager la participation de tous à la société de l'information en Europe.

L'examen à mis parcours permet au Conseil européen en 2008 de se pencher sur les questions soulevées par la nouvelle génération des réseaux et de l'Internet. Le réexamen doit faire en sorte que l'initiative i2010 reste un cadre de référence valable pour les politiques européennes en matière de société d'information et média et de permettre à l'Europe de tirer parti du progrès pour mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

La CE a communiqué sur la révision du **cadre réglementaire des Télécoms de l'UE**. Les propositions de révision qui seront publiés le 13 novembre 2007, portent principalement sur la convergence entre les télécommunications, les technologies de l'information et les médias ainsi que l'apparition d'Internet. La tendance principale va vers moins de réglementation détaillée ex ante, pour les opérateurs sans dominance sur le marché, et plus de vérifications ex post.

Les principaux axes de cadre réglementaire concernent entre autres :

- Introduire une séparation les fonctions réseaux des autres services, ce qui veut dire supprimer les avantages des opérateurs historiques
- Créer un régulateur européen indépendant avec les autorités réglementaires nationales



Le bilan d'étape de la **stratégie E Maroc 2010** a été présentée par le DEPTTI, est le fruit d'une étude réalisée en 2007 intitulé « livre de référence ». La stratégie nationale se décline en six axes stratégiques vise l'intégration du pays dans la société globale de l'information et le développement de l'économie du savoir.

On enregistre d'ambitieuses avancées par rapport à différents axes stratégiques tels que le développement du contenu, renforcement des infrastructures, généralisations des accès aux services TIC, formation et positionnement de l'industrie des TIC, dynamisation des télé services et de l'offshoring.

La matrice stratégique qui est l'équivalent du portefeuille de la stratégie e-Maroc, présente un cadre cohérent de coopération avec l'UE, le Maroc souhaite aligner ses programmes avec l'UE pour engager des projets prioritaires communs, notamment dans le cadre juridique de la société de l'information, le développement des contenus, la RD TIC et des services on line au profit des citoyens et de l'entreprise.

L'ANRT a exposé de sa part le **développement dans le domaine des télécommunications** au Maroc à travers la mise en œuvre de la libéralisation des télécommunications au Maroc et l'état du secteur en 2007.

Il a été également rappelé les grands programmes dans le cadre du service universel dont la création du fond dédié à ce programme, le programme PACTE qui vise à couvrir 2 millions de marocains par les services Télécom et le programme Genie pour l'équipement des établissements scolaires au Maroc.

Les chantiers actuels de l'ANRT concernent la gestion des noms des domaines Internet « .ma » et la certification électronique.

Les axes de coopérations souhaitables avec l'UE :

- La confiance numérique
- La réduction de la fracture numérique et généralisation des TIC
- La convergence des réseaux et service

Le Maroc a également informé sur le récent **Programme de recherche lancé dans le domaine des TIC** et qui est financé par la contribution des opérateurs Télécoms (0,25 % de leurs Chiffre d'affaire annuel) versé dans le Fonds de Soutien à la Recherche Scientifique et au Développement Technologique. Ce fonds a été alimenté actuellement à hauteur de 85 millions de DH.

Dans le cadre de l'appel à projet 2006, 63 projets ont été soumis par les établissements de recherche, ces projets sont en cours d'évaluation. Les opérateurs ont, pour leur part, soumis 49 projets en collaboration avec les universités marocaines et écoles d'ingénieur et 26 projets ont été retenus pour financement.

Le projet MED IST financé dans le cadre du 6^{ème} PCRD a pour objectif d'établir un panorama de la recherche en TIC au Maroc à travers un état des lieux des conditions de la recherche et des priorités et recommandations dans ce domaine. Le questionnaire envoyé aux structures de recherche en TIC à ce sujet, relève certaines contraintes actuelles et futures telles que : la rigidité des structures de la recherche TIC, l'absence du statut de chercheur à temps plein, l'absence d'une stratégie nationale en recherche TIC et les difficultés de gestion financière des projets de recherche.

Les priorités de recherche selon les chercheurs questionnés portent principalement sur : Digital libraries, design of integrated circuits and development of embedded system, ICT for mobility, energy et environnement.



Dans le domaine de l'audiovisuel, l'accent a été mis sur les nouvelles conditions nées de la libéralisation du paysage audiovisuel marocain et de l'adoption d'un système de gouvernance fondé sur la régulation du secteur par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

Le processus de libéralisation, dans sa première phase, a révélé d'importants besoins en terme de formations des ressources humaines et des compétences sur les divers métiers du secteur. Il est fortement souhaitable d'assurer au secteur le concours nécessaire en terme d'assistance technique d'ingénierie pour mettre en œuvre un programme intégré du renforcement des compétences pour la régulation et la formation des ressources humaines dans le secteur.

4. EDUCATION, FORMATION, JEUNESSE ET SPORT

Education Nationale

Le Maroc a présenté la stratégie nationale de l'éducation qui s'appuie sur l'amélioration qualitative et quantitative des indicateurs dans l'enseignement préscolaire, scolaire, secondaire collégial et secondaire confirmé. La gouvernance et le renforcement de la décentralisation de l'enseignement sont des axes prioritaires pour le pays. Toutefois, les contraintes sont liées à la dimension Genre et la disparité géographique. Les perspectives d'actions à moyen terme consistent à consolider et parachever la réforme et valoriser ses acquis.

Enseignement supérieur

Une situation du secteur de l'enseignement supérieur a été présentée par le Maroc à travers le nombre des étudiants et le taux d'encadrement dans les universités, les établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités et ceux de l'enseignement privé.

Des informations ont été fournies sur les avancées des points suivants : la réforme pédagogique, la mise en œuvre du système LMD, les normes pédagogiques nationales, l'offre nationale de formation (développement et diversification et contractualisation pour des formations spécifiques) et le système d'assurance qualité à travers les accréditations.

Les discussions ont porté sur les chantiers relatifs au cadre des qualifications qui n'est pas encore entamé et le coût de l'étudiant qui n'a pas été clairement précisé. Des informations sur les coûts de formation dans les universités seront transmises aux partenaires européens.

En ce qui concerne la formation par alternance, seule la branche médicale obéit à ce principe, les autres formations demeurent traditionnelles avec un taux d'activité pratique important (stages, projets, etc).

Par ailleurs, le cadre juridique ainsi que la **procédure des équivalences et la reconnaissance des diplômes** ont été présentées. Le Département marocain souhaite le soutien de l'UE au profit du Centre d'information sur la reconnaissance des diplômes et au réseau MERIC. Il a été rappelé que l'équivalence concerne la reconnaissance académique et professionnelle du diplôme.

Dans le cadre de la convention Méditerranéenne sur la reconnaissance des diplômes, le projet « RecQualif » pour le soutien de la mise en place des centres nationaux d'information sur la reconnaissance des qualifications dans les quatre pays de la rive sud de la Méditerranée a été élaboré. Ces centres ont été mis en place en 2005 avec le soutien du programme « Tempus » et les contributions de l'UNESCO et du Conseil



de l'Europe. En 2006, c'est la mise en place du réseau MERIC qui permet aux Centres nationaux d'information sur la reconnaissance des qualifications des pays riverains de la Méditerranée de travailler en réseau

Le bureau **Tempus NTO** Maroc a présenté de sa part, les objectifs du programme, ouvert à la participation des établissements marocains depuis 2003.

Le programme Tempus a connu un intérêt soutenu de la part des universitaires, il a fait l'objet d'une sollicitation en croissance continue depuis son lancement. Aussi, l'apport de ce programme à l'université marocaine est considérable, en terme d'appui à la mise en place de la réforme et en terme de renforcement institutionnel. De 2002 à 2006, 160 projets ont été déposés, 40 ont été financés : 27 concernent le développement de curricula, 10 la gestion des universités et 3 le développement de la capacité institutionnelle. L'Université Abdelmalek Essadi, est l'université la plus dynamique, elle participe dans 14 projets. Selon les différentes évaluations Tempus s'avère un support pertinent de la réforme de l'enseignement supérieur à la fois, sur le plan des curricula et sur le plan managérial.

Formation Professionnelle

Le Maroc a rappelé les missions, les soubassements de la politique de formation professionnelle, l'organisation pédagogique du système, les axes de développement de la formation professionnelle qui se déclinent en :

1. le Développement et mise à niveau du dispositif de formation ;
2. le développement de la formation en milieu professionnel,
3. la mise à niveau et développement de la formation professionnelle privée ;
4. le développement de la formation en cours d'emploi ;
5. la ré- ingénierie de la formation professionnelle selon l'approche par compétence.

Ce dernier point constitue un axe important, et concerne un projet en cours de mise en oeuvre dont l'objectif est d'améliorer le rendement du système de formation.

La partie marocaine a précisé que le financement du système est stabilisé; la coopération internationale est structurée à hauteur de 35%, le secteur privé 10% et le budget de l'Etat 55% (Volet investissement).

Dans le cadre de la PEV, un projet a été retenu pour renforcer ce secteur ayant comme budget initial de 50 Millions d'euros pour la période 2007-2012. Ce budget a été réduit à 30 Millions d'euros par le Ministère de l'Economie et des Finances marocain, qui a été saisi en novembre 2007 pour conserver l'enveloppe initiale et réaliser l'identification du projet en 2008 et son exécution à partir de 2009.

Conférence Euro-Méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Le Maroc a rappelé les objectifs de la conférence Ministérielle Euro méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et qui portent sur la création d'un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a souligné les efforts louables fournis par le Maroc, et qui contribuent à la constitution de cet Espace Euro- Méditerranéen, à travers les programmes de coopération scientifiques, mis en oeuvre dans le cadre bilatéral avec les pays européens et méditerranéens, les projets d'accord, le rôle des universités et les programmes mis en oeuvre en matière d'enseignement supérieur.

Culture

La partie marocaine a présenté un bilan de la participation du ministère de la culture aux programmes de l'Union Européenne :

- l'élaboration des maisons de la culture dans différentes régions dans le cadre du programme MEDA;



- l'achèvement des projets DELTA et QANTARA dans le cadre du programme Euromed héritage du patrimoine culturel qui concerne particulièrement la gestion administrative et la mise à niveau des structures,
- tenue de plusieurs manifestations pour le renforcement des échanges culturelles et artistiques au niveau du programme de manifestations culturelles marocaines en Europe et européenne au Maroc.

Les perspectives d'avenir qui s'inspirent en grande partie du plan d'action de la politique de voisinage et qui définissent la stratégie du Ministère :

1. Mise à niveau des institutions culturelles existantes et la création de nouvelles institutions
2. Renforcement de la recherche archéologique et mise en place de laboratoires pour la restauration des biens culturels
3. Mise en place d'ateliers d'initiation artistique et renforcement des maisons de la culture.

LA CE a rappelé son souhait que le Maroc s'engage dans la ratification et la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Jeunesse et sport

La partie marocaine a présenté les objectifs du programme EUROMED jeunesse, ainsi que ses priorités thématiques. Ce projet s'étale sur deux phases 2007-2008 et 2009-2010.

Le Maroc souhaite dans le cadre de la coopération avec l'UE : Relancer et valoriser le projet MEDA Sport, Promouvoir les programmes de perfectionnement du cadre du département, Développer le partenariat entre les fédérations sportives et institutions des jeunes

Cette rencontre a été clôturée avec une allocution de Mme Latifa Tricha, Secrétaire Générale qui a remercié les participants de cette réunion pour la qualité des interventions et a souhaité que le SCRI poursuive ses missions avec plus de coordination et de suivi par les départements membres au delà des réunions annuelles.

La partie Européenne a remercié les départements présents et félicité l'équipe responsable de l'organisation de cette rencontre. Il a suggéré de :

- Organiser la prochaine réunion du SCRI sur une journée et demi,
- Préparer les interventions autour des problèmes du secteur et les recommandations plutôt qu'un état des lieux statique,
- Arrêter l'ordre du jour du SCRI une semaine avant la tenue de la réunion annuelle.



Liste des Acronymes

-  **AC** : Associated Countries
-  **CCR** : Centre Commun de Recherche européen (**JRC** : Joint Research Center)
-  **DCE** : Délégation de la Commission Européenne à Rabat
-  **DEPTTI** : département des postes et tele communication et technologie de l'information
-  **DG RELEX** : Direction générale Relation Extérieur, de la Commission Européenne
-  **Euratum** : programme de recherche nucléaire européen
-  **IRSES** : International Research Staff Exchange Scheme (bourse du 7eme PCRD)
-  **M2 ERA** : *Morocco to ERA (Renforcer la coopération S&T Maroc UE)*
-  **MIRA** : *Mediterranean Innovation and Research Coordination Action*
-  **MPC** : mediterranean partner countries
-  **PCRD** : Programme cadre de recherche développement européen
-  **PEV** : Politique de Voisinage
-  **RDTI** : recherche développement technologique et innovation
-  **SICA** : Specific International Coopération action (appels d'offre du 7eme PCRD pour les pays tiers)
-  **TAIEX** : Technical Assistance Information Exchange, est un Instrument d'Assistance Technique et d'Echange d'Information financé par la Commission Européenne